

SLOVÉNIE

L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, qui s'était sensiblement resserré avant la crise, a recommencé à se creuser, principalement en raison du déficit de la productivité du travail. La mise en place récente d'un guichet unique pour simplifier les formalités de création d'entreprise, ainsi que la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques devraient stimuler la performance économique. D'autres réformes sont néanmoins nécessaires dans les domaines indiqués ci-dessous.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire l'intervention de l'État dans l'économie

La forte concentration du marché et l'intervention directe de l'État dans l'activité des grandes entreprises, par le biais de participations de grande ampleur, sont particulièrement sensibles dans les industries de réseau et le secteur financier, où elles entravent les entrées d'IDE et la croissance de la productivité.

Mesures prises : Certains actifs ont été privatisés, en particulier dans les secteurs de la distribution alimentaire et de la banque. Les deux fonds d'État ont sensiblement réduit leur portefeuille d'entreprises, mais l'État a accru ses participations dans les activités stratégiques. En 2010, le Parlement a voté une loi portant création d'une agence centrale chargée de gérer les actifs de l'État.

Recommandations : Faciliter l'entrée de nouveaux concurrents en réduisant les participations étatiques dans les industries de réseau. Stimuler la concurrence dans le secteur de l'électricité en supprimant les restrictions actuelles qui obligent les distributeurs à acheter de l'électricité auprès de sources diverses plutôt que directement auprès de la source la plus économique. Veiller à ce que la nomination des membres des conseils de surveillance et des dirigeants des entreprises dont l'État est actionnaire se déroule dans la transparence et sur la base du mérite. Mettre au point des règles rigoureuses et transparentes pour déterminer quels actifs doivent rester dans le giron de l'État et élaborer un nouveau programme de privatisations.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi

La législation sur la protection de l'emploi est trop restrictive pour les contrats réguliers, ce qui crée un marché du travail à deux vitesses.

Mesures prises : En octobre 2010, le Parlement a voté une loi qui permet aux étudiants, aux retraités et aux chômeurs d'accepter des emplois à horaires réduits, faiblement rémunérés et plus flexibles. Les indemnités de licenciement ont été ramenées à un cinquième du salaire moyen perçu au cours des trois derniers mois de travail pour tous les travailleurs.

Recommandations : Réduire encore les délais de préavis, alléger les formalités administratives et assouplir les critères de justification pour les licenciements individuels.

Reculer l'âge légal de la retraite et réduire les contre-incitations à travailler à un âge avancé

L'âge légal précoce de départ à la retraite et les faiblesses du système de retraite réduisent indûment l'offre de travail des personnes âgées.

Mesures prises : En octobre 2010, le gouvernement a soumis un nouveau projet de loi au Parlement qui vise à reculer l'âge de la retraite, à allonger la durée de cotisation et à réduire la générosité des pensions.

Recommandations : Relever l'âge légal de la retraite et limiter l'accès à la retraite anticipée. Accroître les incitations financières à différer la cessation d'activité. Donner plus de poids à l'inflation dans la formule d'indexation des pensions.

Autres grandes priorités

Améliorer les résultats de l'enseignement supérieur

Malgré certains progrès, les taux de diplômés de l'enseignement supérieur restent faibles, ce qui nuit à la formation de capital humain et à la productivité.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Subordonner le versement des aides aux étudiants à la progression des études. Instaurer et généraliser les droits de scolarité dans les institutions publiques, en parallèle avec un système de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs, afin d'encourager l'achèvement des études et assurer un financement adéquat de l'enseignement supérieur tout en veillant à ce que l'accès reste équitable.

Réformer le système de négociation des salaires

Le salaire minimum et les salaires du secteur public sont indexés respectivement sur le salaire moyen du secteur manufacturier et sur la croissance des salaires du secteur privé. Le système de fixation des salaires ne reflète donc pas suffisamment la situation économique générale.

Mesures prises : Au début de 2010, la décision a été prise d'augmenter de 23 % le salaire minimum à compter de 2012.

Recommandations : Supprimer l'indexation des salaires du secteur public et indexer pendant quelque temps le salaire minimum sur l'inflation.

SLOVÉNIE

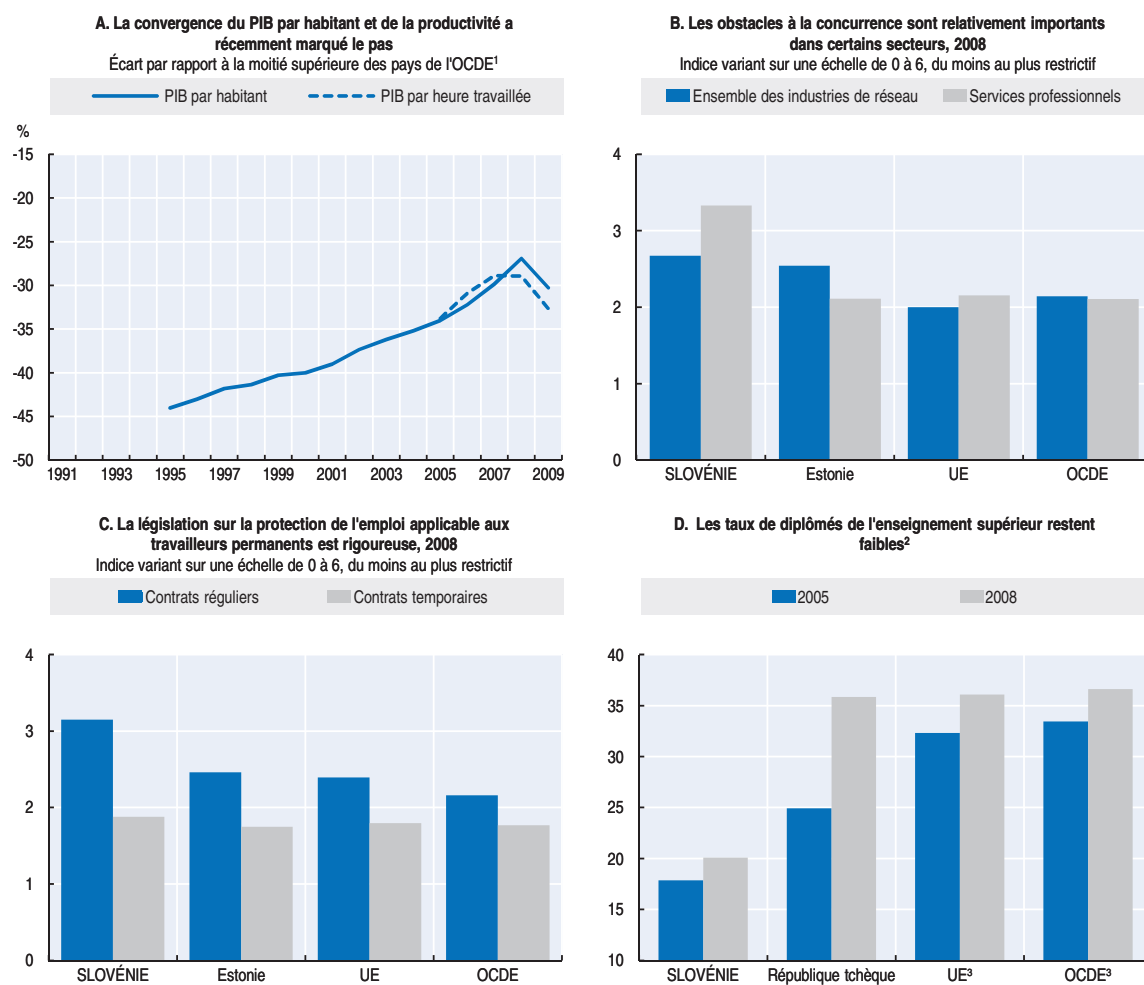
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	3.1	4.1	2.2
Utilisation des ressources en main-d'œuvre
dont : Taux d'emploi	0.4	0.7	0.0
Nombre moyen d'heures travaillées
Productivité du travail ¹	2.7	3.3	2.2
dont : Intensité capitalistique
Productivité multifactorielle

1. La productivité du travail est mesurée à l'aide du PIB par personne occupée.

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge, d'un premier diplôme dans l'enseignement tertiaire de type A.
3. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas la Belgique, le Chili, la Corée, l'Estonie et la France.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : Base de données sur l'emploi ; graphique D : OCDE (2010), Regards sur l'éducation.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932387137>